



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopte : 05 57 43 92 47  
Email : [mairie@cubzaclesponts.fr](mailto:mairie@cubzaclesponts.fr)  
Site : [www.mairie-cubzaclesponts.com](http://www.mairie-cubzaclesponts.com)

Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12  
Pour : 12  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 28/01/2025  
Date d'affichage de la convocation : 28/01/2025  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 03/02/2025

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20250203-2025\_004-DE



**Délibération n° 2025-004**  
Lundi 03 Février 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois du mois de février à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-huit janvier deux-mille-vingt-cinq.

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF  
*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procuration**: Jean-Pierre PRAT donne procuration à Alain TABONE

**Absent(s) excusé(s)** : Mathieu OLIVEIRA – Jean-Pierre PRAT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Michel BARSE

## **PLAN DE FINANCEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE N°1 DE TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHATEAU DES 4 FILS AYMONT- Marché n°2024-INV-002**

**Vu** la délibération d'attribution du marché de travaux de restauration du Château des 4 fils Aymont n°2024-INV-002 du 11/09/2024,

**Vu** la délibération d'affermissement relative à la tranche optionnelle n°1 du marché n°2024-INV-002,

**Vu** la commission Finances du 20 janvier 2025,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Les travaux relatifs à la restauration du Château des 4 fils Aymont ont débuté en 2024 par la tranche ferme conformément au marché portant sur la Tour Sud du château ainsi que l'arche.

Il est prévu dans le marché de travaux, une tranche optionnelle n°1 qui consiste à traiter la deuxième tour du Château, la tour Nord.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
<b>TRANCHE OPTIONNELLE N°1 TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHATEAU DES 4 FILS AYMON</b>  <b>101 654,15 € HT</b>	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	20,00%	20 330,83 €
	PREFECTURE DE LA GIRONDE - DETR 2025	20,00%	20 330,83 €
	REGION NOUVELLE AQUITAINE	20,00%	20 330,83 €
	<b>SOUS -TOTAL</b>	<b>60,00%</b>	<b>60 992,49 €</b>
	<b>AUTOFINANCEMENT COMMUNAL</b>	40,00%	40 661,66 €
	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>101 654,15 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

#### DECIDE

- **D'ARRÊTER** le projet d'investissement relatif à la tranche optionnelle n°1 du marché n°2024-INV-002, pour un montant de 101 654,15 € HT,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter auprès de la Direction des Affaires Culturelles, Préfecture de la Gironde au titre du D.E.T.R. 2025 et la Région Nouvelle-Aquitaine, une subvention pour la réalisation de ce projet, pour un montant total de de 60 992,49 €, représentant un taux de subvention de 60,00%,
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **D'ADOPTER** le plan de financement suivant :

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
<b>TRANCHE OPTIONNELLE N°1 TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHATEAU DES 4 FILS AYMON</b>  <b>101 654,15 € HT</b>	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	20,00%	20 330,83 €
	PREFECTURE DE LA GIRONDE - DETR 2025	20,00%	20 330,83 €
	REGION NOUVELLE AQUITAINE	20,00%	20 330,83 €
	<b>SOUS -TOTAL</b>	<b>60,00%</b>	<b>60 992,49 €</b>
	<b>AUTOFINANCEMENT COMMUNAL</b>	40,00%	40 661,66 €
	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>101 654,15 €</b>

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat :

Le Maire,  
  
